

VERSEMENTS

À compter de 2025, le paiement des taxes municipales pourra être effectué en **un maximum de trois versements**, conformément au paragraphe au Règlement de taxation établissant les taux de la taxes foncières générales et des services municipaux pour l'année d'imposition 2025.

Ces versements, égaux et sans intérêts, peuvent se faire aux dates suivantes :

1^{er} versement - 20 mars 2025

2^e versement – 21 juillet 2025

3^e versement – 23 octobre 2025

**Pour les comptes inférieurs à 300\$, la totalité du compte doit être payée au plus tard 30 jours après la date d'envoi du compte.*

**Évitez les futurs oublis : Vous pouvez nous remettre trois (3) chèques postdatés, encaissables aux dates d'échéances des versements indiqués ci-dessus.*

Vous êtes un nouveau propriétaire?

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes, il est de votre responsabilité de communiquer avec la municipalité afin de l'obtenir. Vous pouvez communiquer avec le service de taxation au 450-265-3777

Contactez-nous pour plus d'informations.

450-265-3777
1263, chemin Élie-Auclair,
Saint-Polycarpe, JOP 1X0
www.stpolycarpe.ca

Visitez-nous sur Facebook!

LÉGÈRE AUGMENTATION DES TAXES

Pour l'année 2025, le montant de taxes municipales augmente de seulement **0,70 %** pour une maison desservie par tous les services. Cette légère hausse reflète notre engagement à maintenir un équilibre entre la qualité des services offerts et une gestion responsable des finances municipales. Nous veillons à limiter l'impact sur les citoyens tout en répondant aux besoins de notre communauté.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Paiement par la poste

Vous pouvez transmettre un chèque au nom de la municipalité de Saint-Polycarpe à l'adresse suivante : Hôtel de ville, 1263, chemin Élie-Auclair, Saint-Polycarpe, JOP 1X0, Québec, Canada. N'oubliez pas de joindre à votre chèque, le coupon se trouvant au bas de votre compte de taxes.

Paiement en personne à l'hôtel de ville

Nous acceptons les modes de paiement suivants :

- Argent comptant;
- Carte de débit;
- Chèque fait au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe

N.B. Aucune carte de crédit n'est acceptée

Paiement par le biais de votre institution financière

Vérifiez auprès de votre établissement financier les options disponibles. Attention de ne pas confondre votre compte de taxes scolaires avec votre compte de taxes municipales.

Défaut de paiement

Tout versement en souffrance porte intérêt au taux de 10% l'an. De plus, selon l'article 250.1 de « loi sur la fiscalité municipale », la municipalité locale décrète qu'il peut y avoir une pénalité à concurrence de 5% par année. Le retard commence le jour où la taxe devient exigible.

TAXATION 2025

Municipalité de Saint-Polycarpe

Informations et explications

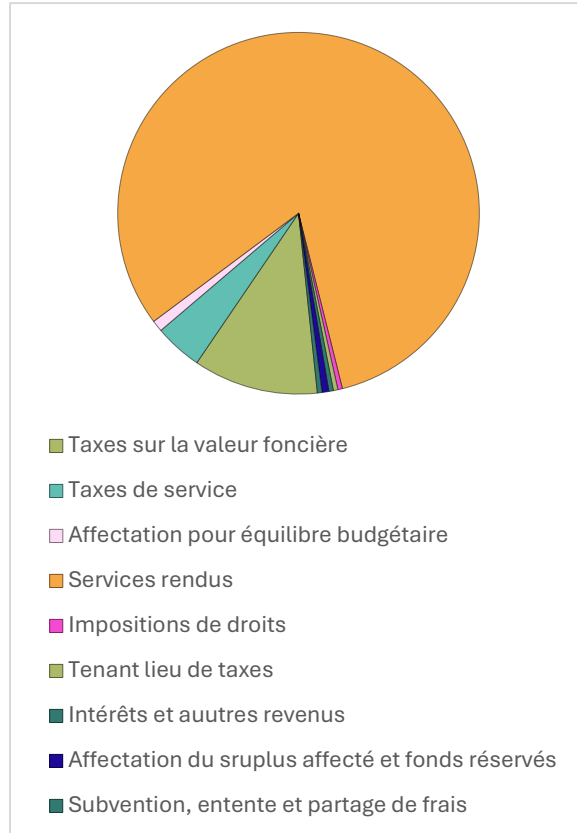


SAINT-POLYCARPE

LES REVENUS

Le budget de la Municipalité de Saint-Polycarpe, s'élevant à **6 850 300 de dollars**, repose sur diverses sources de revenus pour financer les services offerts à la population. Une proportion importante, soit 55%, provient des taxes sur la valeur foncière, suivie des taxes des services, qui représentent 21%. Les montants obtenus à titre de compensations tenant lieu de taxes s'élèvent à 2%, tandis que les transferts, subventions, ententes et partages de frais constituent 6 % des revenus.

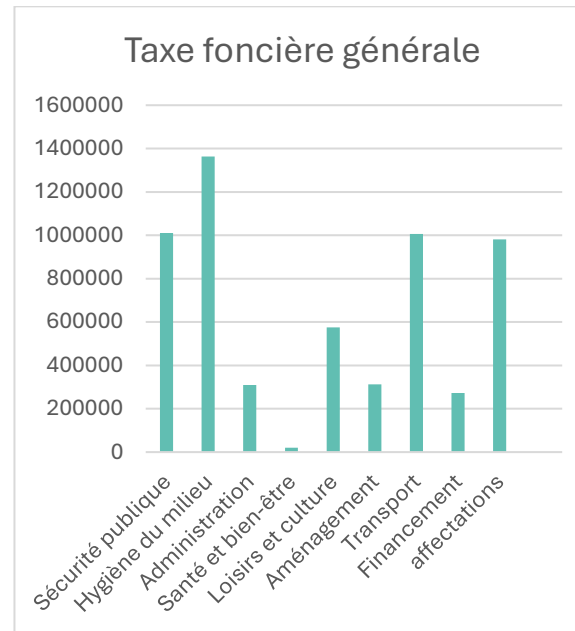
Les services rendus génèrent 4% des recettes, et l'imposition de droits ainsi que les intérêts et autres revenus apportent chacun 2%. Enfin, 5% des revenus proviennent d'une affectation pour équilibrer le budget, et 3% sont issus des surplus affectés et des fonds réservés.



LES DÉPENSES

Le budget municipal pour l'année 2025 totalise **6 850 300\$**. Afin de mieux comprendre où vont vos taxes, voici la répartition des dépenses :

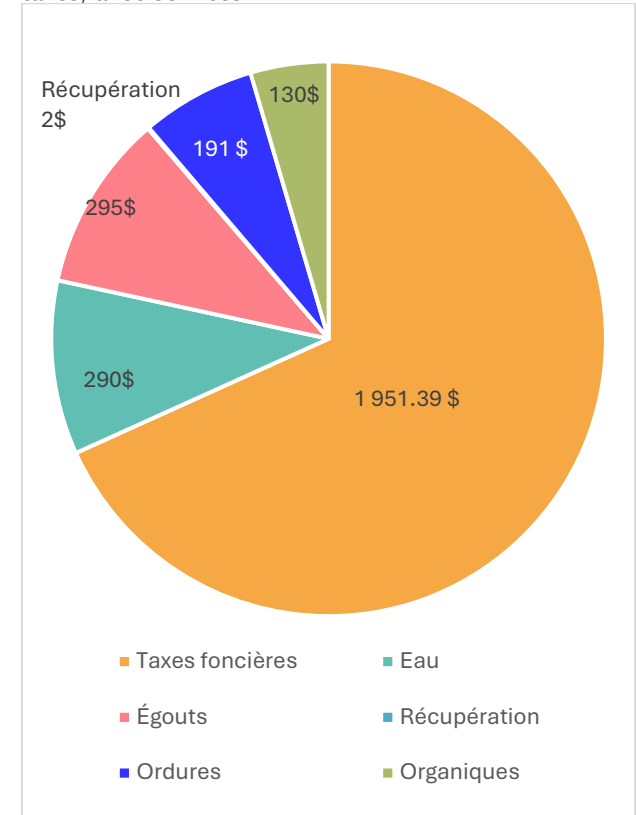
Administration générale : 19 %
Santé publique : 15 %
Transport : 15 %
Hygiène du milieu : 20 %
Santé et bien-être : moins de 1 %
Aménagement, urbanisme et développement : 5 %
Loisirs et culture : 8 %
Frais de financement : 4 %
Affectations (service de la dette, fonds de roulement, investissements) : 14 %



Taux de taxe
 Les taux de taxe pour 2025 ont été établis par le Règlement numéro 207-2024 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2025, disponible en ligne.

EXEMPLE D'UN COMPTE DE TAXES

La valeur moyenne d'une maison unifamiliale à Saint-Polycarpe est de **323 025\$**. (au 1er février 2025)
 Voici un exemple de répartition de compte de taxes, avec services :



TAUX DE TAXE VERSUS COMPTE DE TAXES

Les municipalités de taille comparable couvrent des dépenses similaires (dénouement, ordures, aqueduc, etc.), mais les variations dans la valeur des propriétés influencent les taux de taxation. Ces taux sont ajustés pour générer des revenus équivalents, ce qui explique pourquoi, malgré des taux variés, les comptes de taxes moyens dans la région se ressemblent souvent. Enfin, certaines municipalités maintiennent un faible taux de taxation en utilisant leurs surplus financiers pour composer avec les hausses de coûts.